

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 708-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser les dispositions relatives à la longueur d'une rue en impasse

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 708-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser les dispositions relatives à la longueur d'une rue en impasse, a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 9 mai 2025.

Donné à Varennes, ce 28 mai 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 28 mai 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 28 mai 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA